

## BULLETIN D'ADHESION 2024

La dernière assemblée générale du Syndicat des Forestiers Privés de l'Yonne a fixé comme suit la cotisation pour 2024 :

- Pour les adhésions et assurance RC de 15 ha ou moins : 20 €
- Pour les adhésions et assurance RC de plus de 15 ha : 1,25 €/ha

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre règlement, accompagné d'un exemplaire, signé par vous, de ce bulletin d'adhésion 2024.

Prénom et nom.....

Adresse postale.....

.....

adresse mail.....Téléphone.....

propriétaire de.....ha de bois et de..... ha de plans d'eau sur les communes

de.....

Cotisation :                    ha x1, 25 €/ha =                    (arrondir à l'hectare supérieur ou inférieur)  
Cotisation minimum pour moins de 15 ha =....20 €

Chèque à l'ordre exclusif de « **Syndicat des Forestiers Privés de l'Yonne** » et à adresser au

**Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Yonne**  
**14 bis rue Guynemer**  
**89000 Auxerre**

La cotisation syndicale couvre les conditions d'assurance « Responsabilité Civile Forêt » du contrat Generali n° AN847345 **uniquement** pour les ha déclarés ci-dessus et détaillés dans l'état au verso.

A.....le.....

Signature

